

GENDARMERIE NATIONALE
 COMPAGNIE ~~XXXXXXXXXX~~
 UNITÉ (CLAIR)
 PROCÈS - VERBAL (N°/ANNÉE)
525 / 1985

BORDEREAU D'ENVOI
 CONSTITUANT AVEC LES PIÈCES
 QU'IL ÉNUMÈRE LA PROCÉDURE
 ENREGISTRÉE A L'UNITÉ SOUS LE
 ← NUMÉRO INDIQUÉ CI-CONTRE

CADRE RÉSERVÉ AU DESTINATAIRE
5306995

DATE DES FAITS (JOUR, MOIS, AN OU PÉRIODE)
20 Septembre 1985
 LOCALISATION DES FAITS (COMMUNE, LIEU-DIT, CODE DÉPARTEMENT)

ENQUÊTE
 PRÉLIMINAIRE
 FLAGRANT DÉLIT
 COMMISSION ROGATOIRE

AFFAIRE (NOM DES PARTIES EN CAUSE)

AUTRE

OBJET DE LA PROCÉDURE
Enquête suite apparition O.V.N.I.
- RENSEIGNEMENTS ADMINISTRATIFS -

SCELLÉ(S)
 INVENTAIRE JOINT

NUMÉRO D'ORDRE	DÉSIGNATION DES PIÈCES
1	- Procès-Verbal de synthèse.
2	- Procès-Verbal d'audition de (témoin).
3	- Procès-Verbal d'audition de épouse (témoin).
4	- Photocopie des lieux où a été aperçu l'O.V.N.I.

SUITE DU BORDEREAU D'ENVOI SUR LA PAGE SUIVANTE

11295/3 15 OCT. 1985

INDEXATION DÉPART ET NOMBRE D'EXEMPLAIRES.

DESTINATAIRES	<input type="checkbox"/> 1	M. XXXXXXXXXXXXXXXXXXXX Commissaire Adjoint de la République à
	<input type="checkbox"/> 1	M. le Procureur de la République
	<input type="checkbox"/> 1	M. le Général Commandant la 4ème Région Aérienne à (B.D.R.).
	<input checked="" type="checkbox"/> 2	M. le Ministre de la Défense Direction Générale de la Gendarmerie
	<input type="checkbox"/>	AUX ARCHIVES

VOIR LA SUITE DES DESTINATAIRES SUR LA PAGE SUIVANTE.

VU ET TRANSMIS PAR LE
 LE 1985

Etat-Major
 CACHET

GENDARMERIE NATIONALE	
COMPAGNIE OU ESCADRON	
UNITE	
CODE UNITE	PROCÈS-VERBAL N° / 19
04753	525 / 1985

**PROCÈS - VERBAL
D E**

CADRE RÉSERVÉ AU DESTINATAIRE	
N° PIÈCE	N° FEUILLET
1	1

RENSEIGNEMENTS ADMINISTRATIFS

NATURE PRÉCISE DES FAITS - RÉFÉRENCE

- O B J E T : Enquête suite apparition O.V.N.I.

NOUS SOUSSIGNÉ(S) : **Gendarme** , Agent de Police Judiciaire ;

VU L'(ES) ARTICLE(S) : **20 et 75 du Code de Procédure Pénale ;**

RAPPORTONS LES OPÉRATIONS SUIVANTES QUE NOUS AVONS EFFECTUÉES, AGISSANT EN UNIFORME ET CONFORMÉMENT AUX ORDRES DE NOS CHEFS.

DATE HEURE
CE JOUR : **vingt Septembre mil neuf cent quatre vingt cinq à seize heures,**
se présente au bureau de notre unité, Monsieur , demeurant au
lieu-dit à

Cette personne tient à nous informer, que le 20 Septembre 1985 vers 7 Heu-
res 15', alors qu'il se trouvait dans un chemin de terre à proximité de son
domicile, il a aperçu un objet étrange évoluer dans le ciel.

77-MESURES-PRISES-77

Aucune constatation n'a pu être effectuée, car le phénomène en question
n'a fait qu'évoluer dans le ciel et par conséquent n'a laissé aucune trace.

77-ÉNÔCITÉ-77

Le 20 Septembre 1985 à 16 heures, nous prenons l'audition de Mr.
qui est le témoin des faits. - - - - - (Pièce n° 2).

Le 1er Octobre 1985 à 15 heures 45', nous entendons Mme.
épouse , également témoin des faits. - - - - - (Pièce n° 3).

Nous avons contacté différentes personnes susceptibles de nous donner des
renseignements sur l'enquête en cours. Celle-ci n'ont pu nous fournir aucun
éclaircissement concernant cette apparition.

Les recherches effectuées sur tout le territoire de notre circonscription
sont à ce jour date de clôture du présent Procès-Verbal restées vaines.

- **PIECE JOINTE** : Photocopie des lieux où a été aperçu l'étrange objet. - - -
- - - - - (Pièce n° 4).

- **MENTIONNONS** : Nous n'avons pu entendre Mme. , belle-
mère de Mr. , qui se trouvait présente au
moment des faits, car elle réside , rue de à
. Commune qui se trouve hors le territoire de
notre circonscription.

DESTINATAIRES	<input checked="" type="checkbox"/> 2	- Monsieur le Ministre de la Défense, Direction générale de la Gendarmerie nationale, Bureau emploi-renseignement, Section opérations.	DATE DE CLOTURE	VU ET TRANSMIS PAR
	<input type="checkbox"/>		LE 5 Octobre 1985	LE COMMANDANT D'UNITÉ
	<input type="checkbox"/>		SIGNATURE(S)	SIGNATURE ET CACHET
	<input type="checkbox"/> 1	AUX ARCHIVES		

PROCÈS-VERBAL T E M O I N
D'ADJONCTION DE

525 / 1985

N° 2 DELC N° FEUILLET
1 /

ANALYSE DES ÉVÉNEMENTS

le 20 septembre mil neuf cent quatre vingt cinq à seize heures aux bureaux de notre unité ;

par : Gendarme , Agent de Police Judiciaire ;

au les articles : 20 et 75

du code de procédure pénale,

PERSONNE COMPRENNE

retraité

M, né le à
fils de et de , demeurant au lieu-dit
, marié, de Nationalité Française qui nous
déclare à 16 heures :

Le 20 Septembre 1985, vers 7 heures 15', me trouvant sur un chemin de terre, à proximité de ma demeure, j'ai été attiré par un objet très brillant ressemblant à une étoile dans la direction Nord-Est, à la verticale. Lorsque j'ai aperçu ce phénomène, il était de forme circulaire, dont les deux parties extérieures étaient brillantes et le centre bleuâtre, il était immobile. Je suis allé chercher ma longue vue, j'ai remarqué que ce sujet s'est aplati et allongé, en forme de cigarette les extrémités étaient toujours illuminées, j'ai vu ensuite qu'un point lumineux brillant est sorti de l'extrémité Nord-Est et a laissé une trace, ensuite, les nuages l'ont masqué, il allait à faible vitesse. Cet objet s'est déplacé ensuite légèrement et a laissé sur son passage des turbulences brillantes.

Deux ou trois minutes après, ce phénomène est redevenu rond et brillant et je pense avoir vu trois points brillants sur sa partie extérieure. Vers 7 heures 40', les nuages ont masqué le prodige et ensuite, je n'ai plus rien vu.

Je suppose qu'il avait une superficie à l'œil nu, d'une grosseur d'une pièce de cinq francs, il se trouvait environ entre 1500 à 2000 mètres de hauteur.

A ce moment là, le vent était faible, les nuages se dirigeaient dans la direction, Nord-Est - Sud-Ouest et la couche nuageuse était mince.

Je tiens à préciser, que mon épouse et ma belle-mère ont été témoins des faits.

A, le 20 Septembre 1985 à 16 heures 15' :

Lecture faite par moi de la déclaration ci-dessus, j'y persiste et n'ai rien à y changer, à y ajouter ou à y retrancher.

La personne entendue :

(A, signé au carnet de déclarations).

L'A.P.J. :

PROCEDURE
RENSEIGNEMENTS ADMINISTRATIFS

XX PROCES-VERBAL T E M O I N
D'AUDITION DE

525 / 1985

N° 3
N° FEUILLET 1 / 1

le premier Octobre mil neuf cent quatre vingt cinq à quinze heures
quarante cinq entendons :
Gendarme , Agent de Police Judiciaire ;

- - - - - 20 et 75 - - - - - du côté de prat. A. no. ponde,

PERSONNE ENTENDUE

, épouse ; sans profession

F, née le

à
fille de et de , demeurant au lieu-dit :
à mariée, de nationalité Française
qui nous déclare à 15 heures 45 :

*** Le 20 Septembre 1985, mon époux , qui se promenait
dans un chemin à proximité de la maison est venu me chercher en me di-
sant "viens voir cette énorme étoile", je suis sortie et j'ai constaté
un objet volumineux brillant à très haute altitude de ton argenté, du-
quel s'est détaché un objet sphérique beaucoup plus petit et qui a
pris la direction de l'est. - - - - -

L'objet s'est ensuite aplaté et s'est déplacé vers le Nord-Est .
Ensuite, je n'ai plus rien vu. Cela s'est déroulé dans un espace de
5 à 10 minutes. - - - - -

Ce phénomène se trouvait à la verticale de à
Cet objet était illuminé vraisemblablement par la levée du
soleil, il se trouvait bien au dessus des nuages. - - - - -

Il y avait une brume matinale, très peu de nuages et la force du
vent était faible. - - - - -
C'est tout ce que je puis vous dire sur cette affaire. - - - - -

A. , le 1 Octobre 1985 à 18 heures :

Lecture faite par moi de la déclaration ci-dessus, j'y persiste et
n'ai rien à y changer, à y ajouter ou à y retrancher.

La personne entendue :
(A, signée au carnet de déclarations).

L'A.P.J. :

